

COMMUNAUTE DE COMMUNES SPELUNCA-LIAMONE**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 10 février, à 16 heures, les membres du Bureau communautaire de la Communauté de communes Spelunca-Liamone, se sont réunis sur la convocation en date du 3 février, qui leur a été adressée par François COLONNA, Président.

Membres en exercice :

COLONNA François
CHIAPPINI Charles
ALFONSI Ours-Pierre
CHIAPPINI Angèle
PAOLI François
LECA Stéphane
CASTELLANI Pascaline
PINELLI Jean-Laurent
GIORDANI Jean-Pierre
LECA Barthélémy

Absents :

ANGELINI Christian
VERSINI Antoine
DE PIANELLI Pierre-Paul

Votants : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

OBJET : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF A L'ACQUISITION DE SIX VEHICULES

Madame CHIAPPINI Angèle a été nommée secrétaire de séance.

Vu la délibération n°2020-005 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau communautaire ;

Vu la délibération n°BC2021-007 portant approbation du plan de financement relatif à l'acquisition de six véhicules ;

Le Président rappelle au Bureau communautaire que la Collectivité de Corse a attribué un financement à hauteur de 55 382€ par arrêté n°2021-1855-SAT en date du 6 décembre 2021 pour l'acquisition de six véhicules de service destinés au personnel (ambassadeurs de tri, conseiller numérique etc.).

Il énonce que l'opération n'a pas démarré et qu'il est nécessaire de modifier le plan de financement.

Il présente le plan de financement :

INVESTISSEMENT

MATERIEL ROULANT

	Montant Total H.T	Montant TVA	Montant Total T.T.C	N° Devis
<i>Peugeot Partner</i>	54 960.39	10 882.42	65 842.81	36844096
<i>Citroën C3</i>	45 631.71	9 037.08	54 668.79	36844161 36844143
TOTAL	100 592.1	19 919.5	120 511.6	

FINANCEURS	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT
CDC	80%	80 473.68
AUTOFINANCEMENT	20%	20 118.42
TOTAL	100%	100 592.1

Le Bureau communautaire :

Après en avoir délibéré,

Considérant le bien-fondé de cette proposition,

Approuve à l'unanimité le plan de financement ci-dessus présenté.

Autorise Monsieur le Président à signer au nom de la communauté de communes toutes pièces relatives à la réalisation de cette affaire.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

NEANT.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
François COLONNA



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Bastia à compter de sa notification. Pour les personnes morales de droit privé, le Tribunal Administratif pourra être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr